

RECOMMANDATION 5.6

CREATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL POUR LA CONSERVATION DES ESPECES MIGRATRICES EN AMERIQUE LATINE ET AUX CARAIBES

Adoptée par la Conférence de Parties à sa cinquième réunion (Genève, 10-16 avril 1997)

=====
Considérant l'importance stratégique du premier Atelier technique d'Amérique du Sud sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage, organisé par le Secrétariat de la CMS à Valdivia, Chili, du 1er au 3 décembre 1996, avec la participation de l'Argentine, Bolivie, Chili, Paraguay, Pérou et Uruguay;

Prenant en considération que le Conseil Scientifique, au cours de sa 7ème session, après avoir étudié les conclusions du premier Atelier technique d'Amérique du Sud, s'est déclaré satisfait des résultats et a souscrit à ses conclusions (document UNEP/CMS/1997/L.1);

Considérant les importantes migrations continentales et intercontinentales de la faune sauvage en Amérique latine et aux Caraïbes, et notamment des cétacés, des oiseaux d'eau et de prairie, des poissons de mer et de rivière, et autres;

Prenant en considération l'existence d'engagements pris par les pays d'Amérique latine et des Caraïbes pour mettre en oeuvre des actions coordonnées en faveur de la conservation des espèces migratrices de la faune sauvage;

Estimant que les groupes de travail et les réunions régionales en découlant constituent un instrument de promotion précieux de promouvoir les objectifs de la CMS et de l'augmentation du nombre de ses membres dans des régions où elle est peu représentée;

Considérant que la création d'un groupe de travail pour l'Amérique latine et les Caraïbes permettra de disposer d'une assemblée régionale où des actions prioritaires pourraient être définies, des informations échangées, et la continuité et le suivi des actions convenues assurés;

Considérant également que les actions coordonnées par un tel groupe de travail fourniront la base d'accords régionaux et hémisphériques futurs sous l'égide de la CMS;

La Conférence de Parties à la Convention sur la Conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage

1. *Appuie* la création d'un Groupe de travail pour la Conservation des espèces migratrices en Amérique latine et aux Caraïbes dans le cadre de la CMS;
2. *Considère* que le groupe de travail a les objectifs suivants:
 - disposer d'une assemblée régionale pour la concertation et l'élaboration de projets futurs et d'Accords visant à la conservation de la faune migratrice dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes;
 - contribuer à l'augmentation du nombre des membres et au renforcement de la CMS dans la région; et
 - consolider les recommandations du premier Atelier technique d'Amérique du sud et évaluer les progrès périodiquement aux cours des réunions suivantes; et
3. *Appuie* l'organisation de réunions régionales consacrées à la conservation des espèces migratrices en Amérique latine et aux Caraïbes dans le cadre de ce groupe de travail.